

---

## Compte-rendu de la commission électorale

30 octobre | 12h45 | Salle du comité de l'AGL

---

**Présents :** *Florence Vanderstichelen, Fanny Simon, Jean-François Vandrooghenbroeck, Maxime Lahou, Pierre-Alexandre Beaufort, Maxime Debruxelles, Elodie Souplit, Mehdi Dumoulin, Nicolas Mathey*

**Excusés :** *Olivier Pereira*

**Secrétariat :** *Antoine Saint-Amand*

### I. Suivi lecture des recommandations

#### I.1. Élections facultaires

Ce point a déjà été abordé à la réunion précédente. La discussion est poursuivie à cette réunion.

Une rencontre est prévue avec les directeurs administratifs de faculté le 1<sup>er</sup> décembre à 15h. Une rencontre spécifique au secteur des sciences et technologies aura lieu le 13 novembre à 11h. La rencontre avec l'Union des Bureaux Étudiants (UBE) n'a pas encore été fixée. Ce sera le cas lors de leur prochaine réunion. Cette question de la siscion des élections AGL et facultaires a également été abordée au dernier conseil AGL.

Par ailleurs, il semble pas y avoir de problème à scinder les deux élections (AGL et facultaires). Deux motifs le permettent. D'une part, l'article 8 du décret participation confie au règlement électoral l'organisation complète des élections, en ce compris la date, la période, etc. Le décret est donc assez minimaliste. Par ailleurs, l'élection de représentants étudiants ne porte que sur le conseil des étudiants. Le chapitre 5 se contente de dire « des représentants étudiants sont élus à concurrence de 20 % » pour la représentation facultaire, mais il n'y a plus de liens avec ce qui est dit précédemment dans le décret. Sur base du décret, on pourrait même imaginer de décentraliser les élections de manière à ce que les élections facultaires soient organisées dans les facultés.

#### I.2. Têtes de liste

La recommandation porte sur l'idée de garder un porte-parole par liste et d'inviter ces personnes à la commission électorale pendant les élections. La commission considère qu'il est bon d'avoir un « référent » par liste, même si celui-ci ne doit pas forcément être la personne en première position sur la liste. Les référents de listes seront invités aux commissions électorales.

La question des listes des élections facultaires se pose également. Le système des listes est plus « souple » pour cette élection puisqu'il ne faut pas forcément être sur une liste pour être candidat et que le panachage est autorisé. La commission décide qu'il faudra également un référent par liste, mais que ceux-ci ne seront pas invités aux réunions de la commission.

#### I.3. Les listes

La question du nombre limite de candidats par liste est posée. La commission s'accorde pour dire qu'il est préférable de limiter le budget alloué à chaque liste et qu'il n'est pas forcément nécessaire de mettre un

plafond dans le nombre de candidats (d'autant que ces dernières années, le plafond fixé n'était jamais atteint et constituait donc une règle « inutile »).

## **2. Élections sur différents sites**

Les années précédentes, la commission a visité les différents sites en prévision des élections. On pourrait rentrer en contact avec les différents sites et proposer une date à la commission. Des dates seront fixées au plus vite, en fonction des demandes et des disponibilités des personnes de contact sur les différents sites.

## **3. Divers**

Un doodle va être lancé par Mehdi pour fixer la date de la prochaine commission. Une deuxième date doit également être fixée dans le courant du mois de décembre pour traiter spécifiquement la question de la scission des élections AGL et facultaires. Ce sera l'occasion de synthétiser les différents avis récoltés et de trancher.